



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 2 février 2009***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/02/2009

**D - 20090033**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 février Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

**Présidence de M. le Maire jusqu'à 15 h 15 – Départ de M. le Maire**

**Retour de M. le Maire à 17 h 45**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, (*présente à partir de 17 h 10*) M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (*présent jusqu'à 17 h 20*) Mme Chafika SAIUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Stéphan DELAUX, Mme Anne WALRYCK, M. Charles CAZENAVE,  
M. Ludovic BOUSQUET, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Bibliothèque de Bordeaux. Dépôt de documents par  
l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de  
Bordeaux. Convention. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque a reçu en octobre 2008 la proposition d'un dépôt de documents par l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Cet ensemble est constitué de 3 manuscrits relatifs à la fondation de l'académie et 2 sceaux royaux accompagnant les documents de fondation.

Le dépôt est à accepter en l'état, et dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter ce dépôt et autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention correspondante, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 février 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

**CONVENTION**  
**ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE)**  
**et l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux**  
**Relative au dépôt de documents**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

Reçue en Préfecture le ....

D'une part,

L'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, représentée par son secrétaire perpétuel, Monsieur Marcel Rouxel,

demeurant 1 Place Bardineau à Bordeaux,

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque municipale) accepte de recevoir en dépôt des documents appartenant à l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

**Article 2 : Description du dépôt**

- Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la Ville de Bordeaux, par Dupré de Saint-Maur,
- Manuscrit des Lettres patentes daté 5 septembre 1712
- Manuscrit des Statuts de l'Académie daté 5 septembre 1712
- 2 sceaux de grande taille l'un de cire blanche, l'autre de cire verte

**Article 3 : Droits et Obligations de la Ville de Bordeaux**

Ces documents seront consultables sur place à la Bibliothèque dans les conditions d'usage réservées à la consultation des documents précieux de la Bibliothèque.

Les documents ne seront exploités par tous les moyens techniques présents et à venir, appropriés à l'usage de la reproduction, qu'après accord du détenteur des droits liés à la possession des documents.

La Ville de Bordeaux s'engage à fournir au déposant un fac-similé du texte des Lettres patentes.

**Article 4 : Droits et Obligations du déposant**

Le secrétaire perpétuel ou son représentant pourra avoir accès aux documents sans autres restrictions que celles liées au fonctionnement de la Bibliothèque.

Le déposant pourra mettre fin à la présente convention après en avoir avisé la Ville de Bordeaux par lettre recommandée.

**Article 5 : Compétences juridictionnelles**

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**Article 6 : Election de domicile**

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX  
Pour l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1 Place  
Bardineau à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, le  
en deux exemplaires.

Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire	Pour l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, et Arts de Bordeaux, Le Secrétaire Perpétuel
--	--